

ASSEMBLEE GENERALE DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ACADEMIE DE ROUEN REUNIE LE MARDI 18 JUIN A FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Les professeurs de philosophie de l'Académie de Rouen réunis en Assemblée Générale prennent acte que depuis l'année dernière, rien n'a changé : ils s'étaient massivement prononcés contre la réforme du lycée, contre Parcoursup et contre la réforme du baccalauréat lors de leur Assemblée Générale du 2 juillet 2018, ils continuent de le faire, pour les mêmes raisons.

Ils constatent que depuis, la situation s'est encore aggravée :

- ni les programmes ni les modalités des examens ne donnent satisfaction. La dotation horaire des établissements s'avère dramatiquement insuffisante.
- de plus, la réforme de la Fonction Publique cherche à casser le statut des fonctionnaires et précarise le métier.
- enfin, le gouvernement manifeste son mépris par son refus total de négociation et s'emploie à museler toute voix dissidente. L'article 1 de la prétendue « école de la confiance », en ôtant la liberté d'expression aux enseignants, en est la traduction directe.

Ils considèrent donc que ces réformes, faites dans la précipitation, nuisent à l'enseignement de la philosophie, à l'ensemble des disciplines, à toute l'Education Nationale (primaire, secondaire et supérieur), plus généralement à la Fonction Publique et constituent une attaque contre l'Ecole Publique sans précédent dans notre pays.

En conséquence :

- **ils demandent le retrait des réformes Blanquer et de la réforme de la Fonction publique (56 voix pour, une contre, une abstention)**
- **ils ont décidé la rétention des notes des copies du baccalauréat tant qu'aucune réponse n'aura été apportée à leurs revendications (30 voix pour, 8 contre, 12 abstentions)**

Les professeurs de philosophie de l'Académie de Rouen se réuniront à nouveau en Assemblée Générale le premier juillet, ils appellent leurs collègues des autres disciplines à se réunir eux aussi en Assemblée Générale à l'occasion des réunions d'harmonisation du baccalauréat.

Ils appellent à des Assemblées Générales le jour de la prérentrée dans tous les établissements pour décider des poursuites de l'action.